

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n<sup>o</sup> 1860)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 531 à 539

présentés par

Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

-----  
**ARTICLE 25**

Après le mot :

« veille »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« à la protection des joueurs et des populations vulnérables ainsi qu'à la sécurité des jeux conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle participe à la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser les objectifs et les missions de l'ARJEL. Plutôt que de faire référence au « respect des objectifs de la politique des jeux » proposé par le texte, ce qui pourrait faire douter du caractère indépendant de cette institution nouvelle, il est proposé d'en reprendre le contenu tel que proposé par le rapporteur de la commission saisie au fond, dans son rapport.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> 531 de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt  
Adt n<sup>o</sup> 532 de MM. Gorce, Dussopt et Duron  
Adt n<sup>o</sup> 533 de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux  
Adt n<sup>o</sup> 534 de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier  
Adt n<sup>o</sup> 535 de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes  
Adt n<sup>o</sup> 536 de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> 537 de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen  
Adt n<sup>o</sup> 538 de MM. Pupponi, Le Bouillonec et Likuvalu  
Adt n<sup>o</sup> 539 de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal